



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil de Communauté du 9 novembre 2023
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS

Nombre de membres 14
Etaient présents : 12 membres – 1 procuration – 14 votants

Administration Générale

348/2023 Désignation des représentants de la communauté de communes du Val d'Argent au sein du comité de programmation du groupe d'action locale (GAL) Alsace Centrale dans le cadre du dispositif LEADER

Madame Noëllie HESTIN présente :

RÉSUMÉ

La présente délibération a vocation à désigner les représentants (deux membres titulaires et deux membres suppléants) de la communauté de communes au sein du comité de programmation du groupe d'action locale Alsace Centrale dans le cadre du dispositif LEADER

I. RAPPORT

La mesure LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) constitue un programme de soutien à des territoires ruraux et péri-urbains, cofinancés au titre du FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural) par l'Union Européenne dans le cadre du 2ème pilier de la Politique Agricole Commune (PAC).

L'objectif est de favoriser un développement local équilibré qui réponde au plus près aux enjeux actuels et aux futurs défis territoriaux (mobilité, transition écologique, attractivité, etc.).

En d'autres termes, LEADER accompagnera des actions et projets relatifs à la mise en œuvre de stratégies de développement définies localement par un ensemble de partenaires publics et privés constituant des GAL.

En octobre 2022, le PETR de Sélestat Alsace Centrale, conjointement avec la Communauté de communes du Canton d'Erstein, ont déposé une candidature à l'appel à candidatures LEADER pour la période 2023-2027 en vue de constituer le groupe d'action locale (GAL) d'Alsace Centrale.

Par courrier du 27 mars 2023, le Président de la Région Grand-Est a notifié au Président du PETR que la candidature déposée avait été retenue et qu'une enveloppe financière de 1 078 120 euros était allouée au GAL d'Alsace Centrale.

Pour animer cette démarche et définir le soutien financier auprès des porteurs de projet, un comité de programmation, instance délibérante du GAL, doit être mis en place, composé de 50% d'élus des collectivités et leurs groupements et 50% de représentants des acteurs socioprofessionnels.

Concrètement, les membres de cette instance seront amenés à se prononcer sur l'éligibilité et le montant de l'aide financière attribué aux projets qui leur seront soumis après instruction par les services.

Lors du dépôt de la candidature, il a été prévu qu'au sein du collègue public, la communauté de communes de Sélestat serait représentée à raison de deux titulaires et deux suppléants.

C'est dans ce contexte qu'il appartient au conseil communautaire de désigner les représentants de la CCVA au sein de cette instance.

II. DECISION

Vu la convention relative à la mise en œuvre de LEADER signée entre le PETR, en qualité de porteur du GAL Alsace Centrale, et la Région Grand-est, en qualité d'Autorité de Gestion Régionale, notamment son annexe 6

Considérant l'intérêt pour la communauté de communes d'être représentée au sein de cette instance compte tenu enjeux pour le territoire.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DESIGNE

Jean-Luc FRECHARD et Nathalie ROUSSEL en qualité de représentants titulaires
Jean-Marc BURRUS et Denis PETIT en qualité de représentants suppléants
au sein du comité de programmation du groupe d'action locale Alsace Centrale

AUTORISE le Président, ou son Vice-Président dédié, à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

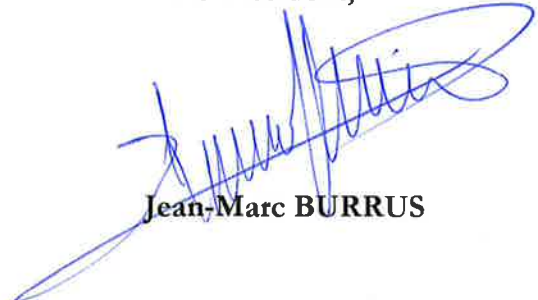
Délibération adoptée à l'unanimité (12 voix pour) et 1 abstention (Jean-Luc FRECHARD)

Le secrétaire de séance,



Rémy VOINSON

Le Président,



Jean-Marc BURRUS